



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA NANTES-2025-2129585-MCF VT cat 1

Maître ou maîtresse de conférences / Ville et territoires / catégorie 1

Ref : 2025-2129585

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Nantes
(ENSA Nantes)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de NANTES

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-Ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maîtres de
conférences des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés

Ses missions sont les suivantes, sous réserve de toute évolution du programme et de la répartition des charges pédagogiques :

L'enseignant (H/F) recruté enseignera en licence et en master, et notamment dans le master Villes et Territoires co-habilité avec Nantes Université, comprenant des cours magistraux, des

enseignements en atelier de projet et séminaire abordant les problématiques liées à la ville et aux territoires.

Pour cela, il devra être capable de situer ses propositions en matière d'enseignement à l'articulation entre les approches, environnementales, écologiques, sociales et la maîtrise du processus de projet urbain et de territoire mobilisant ses expériences professionnelles (pratique et de recherche).

Pédagogie

L'enseignant recruté coordonnera son enseignement avec les autres enseignements présents à l'ENSA Nantes en Ville et Territoires/Sciences Humaines et Sociales, notamment ceux dispensés dans le master Villes et Territoires.

Il sera amené(e) à intervenir en :

- Cours théoriques abordant les problématiques liées à la ville et aux territoires, en licence et/ou en master, et le master Villes et Territoires,
 - Séminaire mémoire, en master 1 et en master 2 abordant les problématiques liées à la ville, aux territoires.
 - Atelier de projet urbain et de territoire, en licence.
 - Atelier de projet urbain en master Villes et Territoires,
- TD interdisciplinaires SHS/VT

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

L'enseignant (H/F) possédera une expérience d'enseignement confirmée en école d'architecture

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

L'enseignant (H/F) pourra faire état d'une recherche sensible aux méthodologies de l'enquête territoriale et aux cultures actuelles des projets de territoire et des partis pris de conception adoptés ; il montrera comment sa recherche participe à une transposition pédagogique, tant dans le projet que dans d'autres espaces d'enseignements connexes, de ses contenus et méthodes.

L'enseignant(e) devra inscrire et développer son activité de recherche au sein de l'équipe de recherche du CRENAU. Il sera en capacité de s'associer aux projets de recherche conduits au sein du laboratoire en valorisant ses expériences professionnelles (pratique et de recherche), dans le domaine des humanités environnementales en lien avec les architectures, les urbanités et les milieux ambiants.

La personne recrutée proposera un développement de la recherche dans le champ « ville et territoires » par le rapprochement et le renforcement des coopérations avec les universités et/ou les établissements d'enseignement supérieur.

3 - Diplômes ou expérience professionnelle requis

Doctorat en architecture, urbanisme ou géographie Architecte et/ou Urbaniste et/ou Géographe.

Éléments de candidature

Personne à contacter

sophie.clement@nantes.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes-nous ?

Environnement professionnel

L'Ensa Nantes est une des vingt-et-une écoles d'architecture sous tutelle des ministères culture et enseignement supérieur et recherche. Elle accueille plus de 1000 étudiants et compte près de 140 personnels enseignants-chercheurs, administratifs, techniques et scientifiques et plus de 300 intervenants extérieurs.

En matière de recherche, l'Ensa est dotée d'un laboratoire, le CRENAU, au rayonnement national et international dont les thématiques s'articulent avec les enseignements de l'école et répondent aux enjeux sociétaux. S'y côtoient des architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, sociologues, historiens, plasticiens, philosophes. Il mène des recherches au croisement des sciences de l'homme et de la société et des sciences pour l'ingénieur. L'école bénéficie d'une visibilité internationale avec un campus situé à l'île Maurice. L'Ensa est ouverte sur la ville et sur le monde.

Elle est forte de nombreux partenariats et favorise pour les étudiants des temps de rencontres, d'échanges hors-les-murs. Elle soutient des collectifs et favorise les pratiques du « faire » et de la conception à l'échelle 1, les initiatives susceptibles de s'inscrire dans une trajectoire de découverte du milieu socio-professionnel et de la culture des architectes. L'Ensa Nantes est un établissement composante de l'EPE Nantes Université depuis le 1er janvier 2022 (1 université, 1 CHU, de 2 écoles culture, 1 d'ingénieurs, 1 IRT et l'INSERM).

Identité pédagogique :

Outre les diplômes nationaux, l'Ensa Nantes délivre l'HMONP, un DPEA architecture navale, un DPEA Scénographe et deux doubles diplômes (architecte-ingénieur et architecte-urbaniste).

Présentation des activités scientifiques de l'école :

La politique de recherche est en cours de définition au sein du conseil pédagogique et scientifique (CPS) - recherche (équivalent CR).

Par ailleurs, l'activité scientifique de l'Ensa Nantes se situe essentiellement dans le CRENAU (Centre de Recherche Nantais Architectures Urbanités), actuellement en cours de restructuration. Il compte 72 membres dont 29 chercheurs et enseignants-chercheurs permanents et contractuels, 20 doctorants, 3 personnels d'appui et de soutien à la recherche (gestion, documentation, informatique), 20 associés. Les recherches du laboratoire sont ancrées dans les dimensions spatiales de nos sociétés à travers le prisme sensible des ambiances, les différentes formes de matérialités architecturales, et les multiples dimensions socioculturelles des urbanités. Elles s'inscrivent dans une perspective interdisciplinaire (des sciences sociales aux sciences de l'ingénieur et pour la conception, en ouvrant des ponts vers l'art), multi-sensorielle et multi-échelles.

Le CRENAU est rattaché à deux écoles doctorales – l'ED Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (SIS) et l'ED STT (Sociétés, Temps, Territoires) en sciences humaines et sociales.